

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet :
	26.09.2022	22 A 211	7.10	26 SEPTEMBRE 2022
	REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT			

OH/EA

ARRETE

OBJET	« MENUES DEPENSES ET INDEMNITES DES MISSIONS » ACTE CONSTITUTIF DE LA RÉGIE DE RECETTES MODIFICATIF
--------------	--

Le Président de Flers Agglo,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnel et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté communautaire 13 A 33 du 2 janvier 2013, instituant la régie de d'avances « MENUES DEPENSES ET INDEMNITES DES MISSIONS »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 septembre 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 - Il est décidé la suppression de la régie d'avances « MENUES DEPENSES ET INDEMNITES DES MISSIONS ».

ARTICLE 2 - L'avance consentie au régisseur est supprimée et le compte DFT est clôturé.

ARTICLE 3 - La suppression de la régie d'avances prend effet à compter du 20 septembre 2022.

ARTICLE 4 - Le Président et le Comptable Public assignataire de FLERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le 26 septembre 2022

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220926-22A211-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022 Publication : 26/09/2022
--

Yves GOASDOUE